



DOSSIER DE PRESSE

**Réunion d'échanges
Jeudi 16 février 2017**



Les territoires à énergie positive pour la croissance verte en Dordogne

Le département compte **7 territoires lauréats**. Les trois quarts de la population de Dordogne réside sur un TEPCV.

- Le Pays de l'Isle en Périgord,
- LeSyndicat du ScoT Bergeracois,
- La Communauté de Communes Dordogne Bastide Périgord,
- La Communauté de Communes Vallée de l'Homme,
- La Communauté de Communes Sarlat en Périgord Noir,
- La Communauté de Communes Pays Ribéracois,
- Le Parc National Régional Périgord-Limousin.

Les territoires, notamment grâce à l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », se sont engagés dans des projets innovants qui font émerger de **nouveaux modèles de consommation et de création des énergies, de gestion des déchets, de mobilité mais aussi de protection de la biodiversité**.

Ces sept territoires mettent en œuvre de nombreuses actions réparties selon les six domaines prioritaires suivants :

- **La diminution des gaz à effet de serre et le développement des transports propres** : par l'achat de voitures électriques, le développement des transports collectifs, des déplacements doux et du covoiturage...

- **L'éducation à l'environnement** : en favorisant la sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants...
- **La réduction de la consommation d'énergie** : par notamment des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'amélioration de l'éclairage public, le lancement d'opérations de thermographie aérienne, le soutien des artisans à la labellisation « Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) »....
- **La préservation de la biodiversité** : par la suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, le développement de l'agriculture et de la nature en ville.....
- **La production d'énergies renouvelables** : avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, la création de réseaux de chaleur...
- **La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets** : avec des actions pour un meilleur recyclage et la diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires....

La préfète de la Dordogne a souhaité réunir le 16 février 2017 l'ensemble des territoires lauréats pour présenter les différents projets qui ont vu le jour dans notre département (notamment aux autres collectivités) et fédérer les dynamiques existantes.

Le montant des enveloppes mobilisées en Dordogne

Chaque territoire a reçu une enveloppe initiale de **500 000 euros, soit 3,5 millions d'euros**.

En janvier 2016, le ministère de l'économie et du développement durable a annoncé le déblocage d'une seconde enveloppe de fonds pour la transition énergétique dont peuvent bénéficier les territoires déjà lauréats. Les instructions sont en cours.

Les actions des communautés de communes

■ La réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

- Réduction de la consommation d'énergie des équipements sportifs de la ville de Sarlat (M. Neveu, chargé de mission "Énergie" à la communauté de communes "Sarlat en Périgord Noir")
- Présentation d'une opération de thermographie aérienne - sensibilisation autour de la rénovation énergétique (M. Bazinet, Président de la communauté de communes "Pays Ribéracois", M. Tricoire, Vice-président au développement durable)
- Construction du siège administratif de la communauté de communes, exemplaire en matière énergétique (M. Lagarde, Président de la communauté de communes "Vallée de l'Homme")

■ La diminution des émissions de gaz à effet de serre

- Promotion des mobilités actives sur le Pays de l'Isle en Périgord (M. Deguilhem, Président du Pays de l'Isle en Périgord)

■ La production des énergies renouvelables

- Réalisation d'un cadastre solaire (M. Estor, Président de la communauté de communes "Bastide Dordogne Périgord")

■ Le développement de l'éducation à l'environnement

- Développement d'une synergie entre le parc solaire photovoltaïque de Faux et le chemin de randonnée "Boucle de la Falloise" (M. Legal, Maire de Faux)

■ La dynamique territoriale

- TEPCV : un projet générateur d'une dynamique territoriale à l'échelle du territoire du Parc National Naturel Périgord Limousin (Mme Personne, responsable du pôle Développement Durable et Climat)

Qu'est-ce qu'un territoire à énergie positive pour la croissance verte ?

Un **territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV) est un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale. Son plan d'action s'appuie sur 4 piliers :

- favoriser l'efficacité énergétique ;
- réduire des émissions de gaz à effet de serre ;
- diminuer la consommation d'énergies fossiles ;
- développer les énergies renouvelables.

Appel à projet, désignation des lauréats et soutien de l'État

En septembre 2014, dans le cadre des actions concrètes engagées en parallèle du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, le ministère a lancé l'appel à projet "**Territoires à énergie positive**" à destination des collectivités souhaitant s'engager par des actions concrètes dans la transition énergétique.

Le 9 février 2015, les lauréats de l'appel à projet ont été désignés. La réponse des collectivités a été d'une ampleur exceptionnelle : 528 territoires ont exprimé le souhait de s'engager dans la mutation énergétique et économique.

Parmi les 528 collectivités souhaitant s'engager, 212 ont été désignés "Territoires à énergie positive".

Les TEPCV se sont vues attribuer une aide financière de 500 000 € sous forme de subventions pour soutenir leurs actions en faveur de la transition énergétique.

De plus, ces territoires pionniers ont l'opportunité de voir leur aide TEPCV renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets.

Par ailleurs, face au succès rencontré par l'appel à initiatives et pour encourager les projets non retenus à progresser en maturité, le 9 février a été également l'occasion d'annoncer la création de deux statuts intermédiaires du programme TEPCV avec 163 « Territoires à Énergie Positive en Devenir (TED) » et 116 « Contrats locaux de transition énergétique (CLTE) ».

Ces territoires sont encouragés à poursuivre leur travail auprès des communautés régionales de travail et se voient indiquer la possibilité d'obtenir une aide financière si la qualité des actions projetées coïncide avec les objectifs de l'appel à initiatives

Les premières conventions financières avec les territoires ont été signées à partir de mai 2015.

Le 6 avril 2016, la ministre a annoncé le passage de 212 à 400 Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Les territoires jusqu'alors « en devenir » et qui travaillent depuis février 2015 au perfectionnement de leur plan d'actions présenté au titre du programme TEPCV se voient donc offrir l'opportunité de devenir territoires lauréats et donc de bénéficier des mêmes aides que les 212 premiers TEPCV.

Depuis avril 2016, plusieurs séances de signatures de conventions TEPCV organisées au Ministère de l'Environnement ou en région ont ainsi permis à 143 territoires supplémentaires de devenir Territoires à Énergie positives pour la Croissance Verte.

Les résultats sur le terrain

A l'occasion du premier anniversaire de la loi pour la transition énergétique, le ministère de l'Environnement a publié en juillet 2016 une série de premiers résultats à propos des actions déjà réalisées ou en cours de réalisation et portées depuis janvier 2015 par les territoires à énergie positive pour la croissance verte

La mobilisation des TEPCV conduit ainsi à :

- 550 000 tonnes de CO2 évitées par an soit la consommation annuelle moyenne de 215 000 voitures
- Plus d'1 million de foyers supplémentaires alimentés en énergies renouvelables
- Plus de 650 bâtiments publics et 65 000 logements rénovés BBC pour une surface totale de plus de 4 millions de m²
- Plus de 2 800 véhicules électriques ou hybrides déployés sur le parc de véhicules publics, accompagnés par la mise en place de plus de 4 000 bornes de recharge
- 800 projets éoliens
- 3 375 000 m² de surface photovoltaïque déployée, soit l'équivalent de 464 terrains de football.
- 190 territoires zéro pesticide

Au total, **ces chantiers créent plus de 7 000 emplois.**

Au-delà des conseils municipaux et des élus locaux, c'est bien sûr les citoyens qu'il faut convaincre pour faire durablement changer les comportements : **1 000 « coins nature » sont mis en place dans les écoles et collèges.**

VOUS HABITEZ DANS UN

**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE**

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

+ D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

+ DE TRANSPORTS PROPRES

+ D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

+ DE TRI POUR RECYCLER

+ DE BIODIVERSITÉ

+ D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



**Le ministère de l'Écologie aide financièrement
les territoires engagés dans une démarche
d'excellence environnementale.**



France Écologie Énergie
www.VotreEnergiePourLaFrance.fr
@ÉcologieEnergie